

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0313-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 26 février 2013 à 19 h, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland
Madame Sylvie Dupont-Simard
Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Yvon Geoffroy
Monsieur Alain Gervais
Monsieur Jean-Pierre Hogue
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Martin Lafrenière
Madame Patricia Pépin
Monsieur Maurice Poudrier
Madame Diane Samson
Monsieur Marco Trottier

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Éric Lamy, étudiant au cours d'administration scolaire à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 123 0213 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0213-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 5.2 Désignation de commissaires pour le Gala entrepreneurial
- 10.3 Cartes de crédit et d'approvisionnement

Adopté unanimement.

Approbation du
procès-verbal

RÉSOLUTION 124 0213 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 janvier 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0213-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente invite monsieur Éric Lamy à prendre la parole. Aucune intervention n'est faite.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Adopté unanimement.

En étant aux sujets présentés par la présidence, des félicitations sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 125 0213 : CONSIDÉRANT que l'école Immaculée-Conception de Shawinigan a remporté le prix *Partenariat* pour son projet Shawinigan en légendes, musique et chansons et *Shawinigan, notre histoire au Gala national des prix de reconnaissance Essor 2011-2012*, tenue à Trois-Rivières le 2 février 2013;

CONSIDÉRANT que ce prix, doté d'une bourse de 5 000 \$, offert conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications, souligne le travail passionné des pédagogues et des responsables scolaires, qui, avec les jeunes, réalisent des projets novateurs et imaginatifs, dont les actions favorisent la persévérance scolaire, en suscitant l'engagement et la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que ce prix est aussi l'occasion de mettre en valeur les initiatives des établissements d'enseignement et des ressources culturelles des différentes régions du Québec, pour faciliter l'intégration de la dimension culturelle à l'école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants et aux élèves de l'école Immaculée-Conception pour ce prix *Partenariat au Gala des prix de reconnaissance Essor 2011-2012*.

Adopté unanimement.

Madame Bolduc consulte ensuite les commissaires pour la participation de deux personnes pour agir à titre de membre du jury au Gala entrepreneurial de la Commission scolaire de l'Énergie. Il est convenu que mesdames Line Lecours et Patricia Pépin agiront à titre de membres du jury.

En référence aux sujets présentés par les commissaires, des résolutions de condoléances sont après cela adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 126 0213 : CONSIDÉRANT que Javier Alexis Urquiaga, élève de l'école La Croisière à Saint-Séverin est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des condoléances soient transmises à sa famille.

Adopté unanimement.

Condoléances

RÉSOLUTION 127 0213 : CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Plourde, entraîneur adjoint pour une équipe sportive à l'école secondaire du Rocher, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des condoléances soient transmises à sa famille.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Renée Tremblay présente le calendrier scolaire 2013-2014 des ordres d'enseignement primaire et secondaire. Le calendrier est alors soumis à l'adoption du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 128 0213 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le calendrier scolaire 2013-2014 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0213-03.

Adopté unanimement.

Consécutivement et en ce qui a trait aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, des recommandations sont présentées par monsieur Serge Carpentier quant à la désignation de délégués à la F.C.S.Q. et concernant une demande d'autorisation pour établir des circonscriptions électorales de plus que ce qui est prévu par la loi. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 129 0213 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec aura lieu au mois de mai 2013;


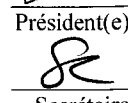
CONSIDÉRANT, en référence à sa clientèle scolaire, que la Commission scolaire a droit à quatre délégués officiels à titre de représentants à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner un substitut en cas d'empêchement d'un délégué officiel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soient désignés les délégués officiels de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de la F.C.S.Q. ainsi que le substitut, à savoir :

- ✓ Madame Danielle Bolduc, déléguée;
- ✓ Madame Patricia Pépin, déléguée;
- ✓ Monsieur Réal Julien, délégué;
- ✓ Monsieur Maurice Poudrier, délégué;
- ✓ Madame Line Lecours, substitut.

Adopté unanimement.


Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 130 0213 :

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, qu'une élection générale doit être tenue tous les quatre ans à tous les postes de commissaires;

CONSIDÉRANT, en référence au décret 29-2013 adopté le 16 janvier 2013, qu'une élection scolaire générale sera tenue le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le conseil des commissaires doit adopter, après le 15 février 2013 mais au plus tard le 1^{er} juin de l'année 2013, un projet de division de son territoire en circonscriptions aux fins de cette élection (référence : article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires*);

CONSIDÉRANT que le nombre de circonscriptions électorales varie selon le nombre d'électeurs de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, eu égard au nombre d'électeurs (77 913), que le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire de l'Énergie est de dix (10) comparativement au nombre actuel de 21 circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que la ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT la dimension particulièrement étendue du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie (environ 35 000 km²), lequel couvre le territoire des circonscriptions Saint-Maurice et Laviolette ainsi qu'une partie du territoire de la circonscription de Maskinongé;

CONSIDÉRANT également que le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie comprend vingt-deux municipalités locales dont leur territoire est compris dans celui de la Commission scolaire, lesquelles sont identifiées au document 0213-04;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE qu'une demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à établir cinq (5) circonscriptions de plus que ce qui est prévu par la loi.

Adopté unanimement.



Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente dans un premier temps, l'état trimestriel du budget. Par la suite, des recommandations sont soumises pour la désignation de représentants et signataires pour les transactions bancaires ainsi que pour l'autorisation de l'émission de cartes de crédit ou d'approvisionnement. Il est alors donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

RÉSOLUTION 131 0213 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient des folios à la Caisse Desjardins du

Centre-Sud de Shawinigan;

CONSIDÉRANT, aux fins de conformité à la loi, qu'une désignation de représentants et de signataires pour les transactions bancaires est requise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le directeur général, le directeur des Services des ressources financières et le directeur général adjoint des services administratifs de la Commission scolaire de l'Énergie soient les représentants et signataires autorisés de la Commission scolaire de l'Énergie à l'égard de toute entente et de tout folio qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

QUE ces représentants exercent, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, tous les pouvoirs relatifs aux transactions bancaires requises pour la gestion de la commission scolaire, notamment les pouvoirs suivants :

- demander, à la suite d'une acceptation préalable du conseil des commissaires, l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la commission scolaire;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la commission scolaire;
- signer ou approuver tout document ou pièces justificatives relatives à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- procéder, à la suite d'une acceptation préalable du conseil des commissaires, à toute demande présente et future, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de cartes de crédit ou d'approvisionnement.

QUE ces représentants exercent ou désignent des mandataires pour :

- ✓ émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- ✓ faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- ✓ concilier tout compte relatif aux opérations de la commission scolaire;
- ✓ demande d'émission de mandat, traite bancaire et/ou arrêt de paiement et transfert bancaire.

QUE toute transaction ait, en tout temps, deux signataires autorisés parmi le directeur général, le directeur des Services des ressources financières ou le directeur général adjoint des services administratifs;

QUE la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement sur ce sujet;

QU'il demeure finalement entendu que la Commission scolaire de l'Énergie avisera par écrit, le cas échéant, la caisse de toute modification ou abrogation de la présente résolution.

Adopté unanimement.

Cartes de crédit ou
d'approvisionnement

RÉSOLUTION 132 0213 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la gestion courante des activités de la Commission scolaire, que l'utilisation de cartes de crédit ou d'approvisionnement est requise;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à l'émission de telles cartes à certains membres du personnel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée l'émission d'une carte de crédit ou d'approvisionnement aux personnes suivantes :

- Monsieur Jean Leclerc, enseignant responsable des cours délocalisés en formation professionnelle, soit une carte de crédit avec une limite maximale de 40 000 \$ pour l'achat exclusif d'essence ou de diesel;
- Monsieur Christian Lafrance, directeur des services des ressources matérielles et de l'informatique, soit une carte d'approvisionnement avec une limite maximale de 1000 \$ pour les achats de matériel spécialisé ou achat en ligne requis en informatique;
- Monsieur Pierre Béliveau, gestionnaire administratif d'établissement, soit une carte d'approvisionnement avec une limite maximale de 500 \$ pour l'achat exclusif d'essence;
- Monsieur Michel Thibeault, électricien, soit une carte d'approvisionnement avec une limite maximale de 1 000 \$ pour l'achat exclusif d'essence.

QU'il demeure également entendu que la présidente et le directeur général sont autorisés à utiliser une carte de crédit avec une limite maximale de 5 000 \$.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démissions aux
fins de retraite

RÉSOLUTION 133 0213 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leurs démissions aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Monsieur Gaétan Neault, magasinier classe I, au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective le 9 juillet 2013;
- Monsieur Normand Savard, concierge à l'école des Bâtisseurs à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 15 mars 2013;
- Monsieur Jean-Pierre Gélinas, ouvrier certifié d'entretien inscrit sur la liste de priorité d'embauche, laquelle est effective le 23 janvier 2013.

Adopté unanimement.

Démission

RÉSOLUTION 134 0213 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel enseignant a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Josée Lambert, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective le 4 mars 2013.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance présente une recommandation pour un transfert de contrat, à laquelle il est donné suite.


Transfert de
contrat
d'éneigement

RÉSOLUTION 135 0213 : CONSIDÉRANT que l'entreprise *Excavation Ovila Despins* détient un contrat de déneigement du secteur primaire à Shawinigan-Sud, dont l'échéance est le 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a avisé la Commission scolaire de son intention d'abandonner son contrat avant l'échéance;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la demande de transfert du contrat à *Construction et Démolition Deschesnes inc.* de Shawinigan;


Président(e)


Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le contrat de déneigement du secteur primaire, Shawinigan-Sud détenu par *Excavation Ovila Despins* soit transféré à *Construction et Démolition Deschesnes Inc.*, aux mêmes conditions que celles contenues dans le cahier de charges.

Adopté unanimement.

À 19 h 50, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 136 0213 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE





Président(e)



Secrétaire